

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_007 - FINANCES EFFACEMENT DE DETTES - BUDGET DECHETS MENAGERS

Le 3 novembre 2022, la Commission de surendettement de Saône-et-Loire a procédé à l'effacement d'une dette pour un couple du Grand Charolais d'un montant de 366 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2021 et 2022 non soldées à ce jour pour insuffisance d'actif.

Le 23 novembre 2022, la même Commission a procédé à l'effacement d'une dette pour un couple du Grand Charolais d'un montant de 881,50 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2020 et 2022 non soldées à ce jour pour insuffisance d'actif.

Enfin, dans sa séance du 2 février 2023, elle a constaté la situation d'un usager du Grand Charolais et a décidé l'effacement de sa dette de 956 € correspondant à des redevances d'ordures ménagères de 2019 et 2022 non soldées à ce jour pour insuffisance d'actif.

Ces créances appartenaient à la Communauté de communes Le Grand Charolais, compétente pour la collecte et le traitement des déchets des ménages.

Il est donc demandé au Conseil communautaire de se prononcer pour l'effacement de ces dettes pour un montant total de 2 203,50 € sur le Budget annexe Déchets Ménagers.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et Magali DUCROISET,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'effacer trois dettes d'un montant de 366 €, 881,50 € et 956 € concernant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères d'usagers du service,

- de procéder à l'émission d'un mandat à l'article 6542 « créances éteintes » au budget primitif du Budget annexe Déchets Ménagers 2023 pour un montant de 2 203,5 €,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 56	Votants : 69

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Guillaume CHAUVEAU à Fabien GENET, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Thierry DESJOURS à Magali DUCROISET, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Bérénice PORTIER à Marie-France MAUNY, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais